



N° de résolution  
ou annotation

1257<sup>IÈME</sup> SESSION

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Laurier-Station  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE  
LAURIER-STATION  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022**

À une séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, à 19h30, tenue à salle du conseil située au 121-A rue St-André, Laurier-Station, étaient présents :

**Mme Huguette Charest, mairesse**

M. William Arsenault, conseiller no.1  
Mme Jessika Daigle, conseillère no.2  
Mme Suzanne Croteau, conseillère no.3  
M. Marc Legros, conseiller no.4  
M. Ghislain Beaulieu, conseiller no.5  
M. Denis Pérusse, conseiller no.6

Est présent :

Mme. Justine Bouchard / greffière-trésorière adjointe par intérim

La séance est ouverte à 19h30 par madame Huguette Charest, mairesse, qui souhaite la bienvenue aux membres.

**NO: 098-22**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit et est adopté.

**ADOPTÉE**

**NO: 099-22**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2022**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril soit adopté et dispensé de lecture.

**ADOPTÉE**

**NO: 100-22**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2022**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale du 11 avril 2022 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité :



## Municipalité de Laurier-Station

N° de résolution  
ou annotation

- QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 11 avril 2022 soit adopté et dispensé de lecture.

**ADOPTÉE**

**NO: 101-22**

### **ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME JUSTINE BOUCHARD**

ATTENDU QUE madame Justine Bouchard, greffière-trésorière adjointe par intérim, a remis au conseil une lettre de démission en date du 21 avril 2022;

ATTENDU QUE, dans celle-ci, madame Bouchard nous avise qu'elle terminera son contrat le 27 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité :

- D'accepter la démission de madame Bouchard;
- De la remercier pour le professionnalisme dont elle a fait preuve depuis qu'elle est avec nous.

**ADOPTÉE**

**NO: 102-22**

### **ENTENTE DROIT D'USAGE PROJET DES HALTES VR**

ATTENDU QUE Tourisme Lotbinière a mis en place un projet de halte VR dans la région;

ATTENTU QU'UN projet d'entente nous a été soumis accordant un droit d'usage;

ATTENDU QUE ce droit concerne l'immeuble situé au 372 St-Joseph et que l'entente prévoit l'ensemble des modalités liées à ce droit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'entente telle que présentée;
- D'autoriser madame Justine Bouchard, greffière trésorière adjointe par intérim à signer ladite entente.

**ADOPTÉE**

**NO: 103-22**

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy a signifié par la résolution 22-03-057 son intérêt à intégrer le service de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'adhésion d'une nouvelle municipalité nécessite l'approbation de la majorité des municipalités participantes par résolution avant son acceptation par la mandataire, selon l'article 9 de l'entente relative au service de vidange régionale des installations septiques;



## Municipalité de Laurier-Station

N° de résolution  
ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir l'organisation, l'opération et l'administration du service de vidange des fosses septiques des résidences isolées;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente entre 21 municipalités rendra caduque l'entente signée le 10 avril 2019 entre 20 municipalités;

Il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité de désigner Madame Huguette Charest, maire de la municipalité de Laurier-Station pour signer la nouvelle entente intermunicipale proposée aux municipalités désirant participer au service régional de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière.

**ADOPTÉE**

**NO: 104-22**

### **AJOUT D'UN SIGNATAIRE AUTORISÉ**

ATTENDU QUE madame Justine Bouchard, greffière trésorière adjointe par intérim, est autorisée en vertu d'une résolution antérieure à signer tous les documents légaux de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil désire préciser que cela comprend toutes les signatures de contrats notariés impliquant la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité :

- D'ajouter madame Justine Bouchard, greffière trésorière adjointe par intérim, comme signataire autorisée à signer les contrats notariés.

**ADOPTÉE**

**NO: 105-22**

### **AUTORISATION DE PAIEMENT FNX INOV**

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat de gré à gré à «FNX INOV» pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'un ÉES au montant de 18 325\$ avant taxes par la résolution no 031-21 adoptée à la séance du 29 novembre 2021;

ATTENDU QU'un premier versement a été effectué le 8 février 2022;

ATTENDU QUE FNX INOV nous a transmis sa facture finale le 25 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité;

- D'autoriser le paiement final de 10 604.44\$ incluant les taxes à FNX INOV.

**ADOPTÉE**



## Municipalité de Laurier-Station

N° de résolution  
ou annotation  
**NO: 106-22**

### **ADJUDICATION DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / SNC Lavalin inc. / Honoraires professionnels / Surveillance des travaux – secteur des Érables / Projet Développement de la phase II « La Clé des Champs » / Rue des Érables**

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat de gré à gré à « *SNC Lavalin Inc* » pour un mandat de surveillance des travaux – secteur des érables pour le projet développement de la phase II « La Clé des Champs »;

ATTENDU QUE la surveillance des travaux pour la rue des Érables était exclue du mandat et que la surveillance est requise puisqu'une attestation de conformité doit être remise au MELCC à la suite des travaux ;

ATTENDU la réception de la soumission datée du 21 avril 2022 de « *SNC Lavalin Inc* », d'un montant de 33 640\$ avant taxes à titre d'honoraires professionnels pour le mandat de surveillance des travaux du projet de la rue des Érables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité;

- D'ACCORDER l'adjudication d'un contrat gré à gré à « *SNC-Lavalin inc.* », d'un montant de 33 640 \$ avant taxes pour honoraires professionnels pour un mandat de surveillance des travaux dans le cadre des travaux mentionnés ci-haut.

**ADOPTÉE**

**NO: 107-22**

### **DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite, au courant des prochaines années, développer un plan global d'entretien au niveau de ses actifs et infrastructures afin de conserver et d'améliorer ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller, Marc Legros, et résolu à l'unanimité :

- QUE le conseil demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'évaluation du niveau de service des bâtiments municipaux.
- QUE la municipalité s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :
- DE consolider les données des actifs municipaux pour les bâtiments;
- DE développer un outil de planification et de suivi pour les bâtiments.
- QUE la municipalité consacre 63 000 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet. De ce montant, une subvention de 50 000 \$ est demandée, ce qui diminuerait la portion municipale à 13 000 \$.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

**NO: 108-22**

**PROLONGATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET DE  
TÉLÉCOMMUNICATION DANS LA RUE LAPOINTE**

ATTENDU QU'il est nécessaire que la municipalité prolonge son réseau électrique et de télécommunication dans la rue Lapointe;

ATTENDU QU'il est entendu avec Hydro-Québec et Telus que les coûts sont à la charge du promoteur, donc de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité :

- QUE la municipalité mandate la firme Giroux arpentage inc pour la préparation des descriptions techniques montrant les assiettes de servitudes;
- QUE la municipalité mandate l'étude Mercier Daigle Rodrigues, notaires pour la préparation du contrat de servitude à intervenir;
- QUE Madame Huguette Charest, mairesse et Justine Bouchard, greffière trésorière adjointe par intérim ou toute personne qui occupera ce poste ou le poste de directeur général soient autorisés à signer l'acte de servitude à intervenir et tout document utile ou nécessaire en lien avec la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**NO: 109-22**

**AUTORISATION DE PAIEMENT TETRA TECH / PROJET  
MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES  
INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat de gré à gré à «TETRA TECH» pour la réalisation d'une mise à jour de son Plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de chaussée au montant de 25 500\$ avant taxes par la résolution no 057-22 adoptée à la séance du 7 mars 2022;

ATTENDU QUE TETRA TECH nous a transmis une facture en date du 21 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le paiement demandé de 3 811.41\$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**NO: 110-22**

**AUTORISATION DE PAIEMENT TETRA TECH / PROJET DE  
RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE NO 3**

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat de gré à gré à «TETRA TECH» pour la réalisation d'une étude préliminaire, des plans et devis, ainsi que de la surveillance des travaux de réfection du poste de pompage no 3, au montant de 79 400\$ avant taxes par la résolution no 056-22 adoptée à la séance du 7 mars 2022;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE TETRA TECH nous a transmis une facture en date du 11 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le paiement demandé de 2 691.46\$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**NO: 111-22**

### **ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR FRANCIS MATTE**

ATTENDU QUE monsieur Francis Matte, Responsable de l'aménagement du territoire, a remis au conseil une lettre de démission en date du 28 avril 2022;

ATTENDU QUE, dans celle-ci, monsieur Matte nous avise qu'il terminera son contrat le 3 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité :

- D'accepter la démission de monsieur Matte;
- De le remercier pour le bon travail effectué pendant la période où il a été avec nous.

**ADOPTÉE**

**NO: 112-22**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / LOT NO. 5 490 070 / 130**

#### **RUE OLIVIER**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 130 rue Olivier, lot 5 490 070, a un projet d'agrandissement de son bâtiment commercial comportant un élément non conforme à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE selon la grille des spécifications de la zone PI-1 du règlement de zonage 02-17 en vigueur, la marge avant minimale est de 10 mètres ou de 15 mètres dans le cas où une aire de stationnement est aménagée en façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite construire un agrandissement de son bâtiment principal portant la marge recul avant à 7,21 mètres, étant ainsi dérogatoire de 7,79 mètres considérant la présence d'une aire de stationnement aménagée en façade;

ATTENDU QUE le CCU a effectué l'analyse suivante pour la propriété faisant l'objet de la présente demande :

- L'argumentaire du demandeur
- L'implantation initiale du bâtiment;
- Les dispositions particulières du lot;
- La mise aux normes des accès véhiculaires et de l'aire de stationnement;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la demande concernant la construction d'un agrandissement du bâtiment principal portant la marge de recul avant à 7,21 mètres à condition que le conteneur, localisé en cour latérale, servant à des fins d'entreposage, soit déplacé en cour arrière ou qu'il soit retiré de la propriété;

ATTENDU QUE le conseil est accord avec ces recommandations;

ATTENDU QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité :

- D'ACCORDER la dérogation mineure suivante pour l'immeuble du 130 rue Olivier :

-Construction d'un agrandissement à un bâtiment commercial diminuant la marge de recul avant et la portant à 7,21 mètres;

-L'accord de cette demande est conditionnel au déplacement en cour arrière ou au retrait du conteneur maritime servant à des fins d'entreposage;

**ADOPTÉE**

**NO: 113-22**

### **PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / LOT # 3 949 771 / RUE DE LA SEIGNEURIE**

ATTENDU QU'une promesse de vente et d'achat a été signée le 11 avril 2022 entre « SCARLO inc. » ici représentée par monsieur Pierre-Alexandre Blier et la municipalité de Laurier-Station, représentée par madame le mairesse Huguette Charest, concernant le lot # 3 949 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité :

- D'AUTORISER la vente à « SCARLO inc. », représentée par monsieur Pierre-Alexandre Blier, du lot # 3 949 771 du cadastre du Québec;
- D'AUTORISER la vente au prix de 110 000,00\$ plus les taxes applicables;
- DE fixer un délai pour la signature du contrat notarié de quatre-vingt-dix (90) jours, délai calculé à partir de la date de signature de la promesse de vente et d'achat;
- D'AUTORISER la mairesse, madame Huguette Charest, et la secrétaire-trésorière-adjointe, madame Justine Bouchard, greffière trésorière adjointe par interim ou toute personne qui occupera ce poste ou le poste de directeur général à signer à signer ledit acte notarié.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

**NO 114-22**

## Municipalité de Laurier-Station

### **PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / LOT # 5 369 198 / 136 RUE DU TILLEUL**

ATTENDU QU'une promesse de vente et d'achat a été signée le 29 avril 2022 entre monsieur André-Luc Laroche et madame Carol-Ann Paquet Daigle et la municipalité de Laurier-Station, représentée par madame le mairesse Huguette Charest, concernant le lot # 5 369 198 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière et situé au 136 du Tilleul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité :

- D'AUTORISER la vente à monsieur André Luc Laroche du lot # 5 369 198 du cadastre du Québec;
- D'AUTORISER la vente au prix de 64 413.70\$ plus les taxes applicables;
- DE fixer un délai pour la signature du contrat notarié de quatre-vingt-dix (90) jours, délai calculé à partir de la date de signature de la promesse de vente et d'achat;
- D'AUTORISER la mairesse, madame Huguette Charest ainsi que madame Justine Bouchard, greffière trésorière adjointe par intérim ou toute personne qui occupera ce poste ou le poste de directeur général à signer ledit acte notarié.

**ADOPTÉE**

**NO: 115-22**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE LA PROCHAINE GÉNÉRATION**

ATTENDU QUE Bell a été mandaté par le CRTC afin de planifier la mise en œuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1PG);

ATTENDU QUE ce service permettra aux Canadiens d'avoir accès à de nouveaux services d'urgence améliorés et novateurs reposant sur le Protocole Internet;

ATTENDU QUE tous les centres d'urgence 9-1-1 doivent migrer vers le nouveau réseau 9-1-1PG entre le 20 juin 2020 et le 30 juin 2023;

ATTENDU QU'avec l'introduction du service 9-1-1PG, des changements seront nécessaires dans tous les centres d'urgence 9-1-1 et de nouvelles ententes de service 9-1-1 devront être signées avec les autorités du 9-1-1, notamment les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité :

- D'approuver la signature de l'entente pour le nouveau service 9-1-1PG avec Bell, dans le cadre du mandat donné par le CRTC afin de planifier la mise en œuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1PG);
- D'autoriser madame Justine Bouchard, greffière trésorière adjointe par intérim ou toute personne qui occupera ce poste ou le poste de directeur général à signer la nouvelle entente.



N° de résolution  
ou annotation

**NO: 116-22**

## Municipalité de Laurier-Station

### **NOMINATION D'UN COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE PAR INTERIM**

ATTENDU QUE monsieur Frédérick Corneau avait été nommé comme  
Coordonnateur des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE, suivant le départ de celui-ci, un nouveau  
coordonnateur par intérim se doit d'être nommé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William  
Arsenault, appuyé monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à  
l'unanimité de nommer monsieur Patrick Rousseau Coordonnateur des  
mesures d'urgence par intérim.

**ADOPTÉE**

**NO: 117-22**

### **EMBAUCHE DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR**

ATTENDU QUE la Coordonnatrice du camp de jour a rencontré des  
candidats pour les postes d'animateurs et de responsables du service de  
garde pour l'été 2022;

ATTENDU QUE les salaires horaires versés ont été établis selon  
l'expérience et les responsabilités de chacun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc  
Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à  
l'unanimité :

- D'autoriser l'embauche des personnes suivantes aux taux horaires  
mentionnés :

- Léanne Dion, Coordonnatrice, 20\$/h
- Eve-Lorie Brideau-Lavigne, Éducatrice spécialisée, 16,50\$/h
- Émilie Hamel, Animatrice, 16,75\$/h
- Noémie Côté, Animatrice, 16,75\$/h
- Mégane St-Louis, Animatrice, 16,25\$/h
- Rosalie Hamel, Animatrice, 16,25\$/h
- Justine Dion, Animatrice, 16,25\$/h
- Maude Racine, Animatrice, 17,25\$/h
- Mégan Brousseau, Animatrice, 16,75\$/h
- Amélie Racine, Animatrice, 15,25\$/h
- Léa Beaulieu, Animatrice, 14,75\$/h
- Chloée Hamel, Responsable du service de garde, 14,75\$/h
- Xavier Auger, Animateur service de garde, 14,25\$/h

**ADOPTÉE**

**NO: 118-22**

### **ACCEPTATION DES COMPTES**

ATTENDU QU'une copie des comptes du mois d'avril 2022 a été  
remise à tous les membres du conseil au moins 48h avant la tenue de  
la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;



N° de résolution  
ou annotation

NO: 119-22

## Municipalité de Laurier-Station

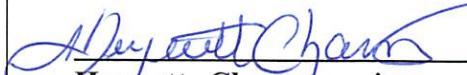
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes du mois d'avril 2022 au montant de 263 457,81\$.

**ADOPTÉE**

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20h28.

**ADOPTÉE**

  
Huguette Charest, maire

  
Justine Bouchard, sec.-très. adj.